



Portail étudiant

Portail lycéen

Bibliothèque

Spiral Classic

Portail Spiral

Connexion



Accueil >> Diplômes d'Université en Santé >> DU Santé >> Infectiologie, chimiothérapie anti-infectieuse et vaccinologie

[Candidature](#) [Rechercher](#) [Imprimer la page](#)

Domaine : Diplômes d'Université en Santé

Diplôme : DU

Mentions : DU Santé

Parcours : Infectiologie, chimiothérapie anti-infectieuse et vaccinologie

Présentation

Description

Insertion

:: Description de la formation :

Il est créé dans le cadre de l'Université Claude Bernard LYON I, un Diplôme d'Université **d'INFECTIOLOGIE, DE CHIMIOThERAPIE ANTI INFECTIEUSE ET DE VACCINOLOGIE (D.U.I.C.A.I.)** sous la responsabilité du Collège des enseignants de Maladies infectieuses

L'objectif de l'enseignement, après rappel et actualisation des connaissances fondamentales, est d'améliorer la prise en charge thérapeutique et prophylactique des Maladies Infectieuses dans le cadre du bon usage des anti-infectieux et des vaccins, en apportant une mise au point d'actualité sur les spectres d'activité (épidémiologie, mécanismes de résistance), les mécanismes d'action, les stratégies d'utilisation des agents anti-infectieux en pratique thérapeutique et prophylactique, les bases fondamentales de la vaccination, le développement des nouveaux vaccins, l'application des politiques vaccinales, et les aspects pharmaco économiques

Durée de la formation : 1 an

3 modules de 3 jours comportant :

- Un enseignement théorique (**80 Heures**)
 - Un enseignement pratique, organisé sous forme de Présentation de dossiers, d'étude de cas clinique, d'exercices de prescription
- Des réunions régionales ou interrégionales de formation continue en Maladies Infectieuses et/ou Chimiothérapie anti-infectieuses

:: Public concerné et pré-requis :

Sont admis à s'inscrire au D.I.U. C.A.I.V.

- les étudiants en médecine, en pharmacie, Français, issus de la CEE et étrangers, ayant validé le 2^{ème} cycle des études médicales ou pharmaceutiques.
- les docteurs en médecine (généralistes ou spécialistes), les docteurs en pharmacie, les biologistes, français, issus de la CEE et étrangers.
- les administrateurs, ingénieurs, biologistes, ainsi que les délégués et cadres de l'industrie pharmaceutique et autres personnels de santé.

Le nombre de candidats au D.U.I.C.A.I. est limité à **50** par an.

L'accord écrit du Directeur du Diplôme est nécessaire pour toute inscription. A cet effet, les candidats devront lui adresser une lettre de motivation et un *curriculum vitae*; Une fiche de pré inscription leur sera adressée, qui leur permettra d'entreprendre les formalités administratives d'inscription.

:: Spécificités et conditions d'accès :

Rappel des différents tarifs :

Formation Initiale : 443 € -

Pour les internes : 335 €

Formation Continue : pour les individuel : 598 € - pour les employeurs : 903 €

:: Modalités d'inscription :

Responsable de l'enseignement :

Professeur CHIDIAC Christian

Service des Maladies Infectieuses et Tropicales

HOPITAL DE LA CROIX ROUSSE

Tél : 04.72.07.17.45 Fax : 04.72.07.10.11

Email : christian.chidiac@chu-lyon.fr

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON I

Service des Spécialités Médicales

8, avenue Rockefeller

69373 – LYON CEDEX 08

Tél : 04.78.78.56.08

:: Modalités d'évaluation des connaissances :

Durée : 1 an

[Portail étudiant](#)[Portail lycéen](#)[Bibliothèque](#)[Spiral Classic](#)[Portail Spiral](#)[Connexion](#)

- deux dossiers cliniques ou thérapeutiques notés chacun sur 25

- une question rédactionnelle notée sur 50

Pour être admis, les candidats devront avoir obtenu une note totale au moins égale à 50/100. Une note inférieure à 7/25 à l'un des deux dossiers cliniques, ou à 14/50 à la question rédactionnelle, est éliminatoire.

2 sessions par an.

Une seconde session d'examen sera organisée pour les candidats non reçus à la 1^{ère} Session. **Seuls pourront s'y présenter les candidats ayant régulièrement passés toutes les épreuves de la 1^{ère} Session.**

Cependant, le responsable de la formation examinera au cas par cas l'inscription des candidats non présents à la 1^{ère} session en raison d'un empêchement majeur dûment justifié.

Les modalités de 2^{ème} session sont identiques à celles de la 1^{ère} session ou examen oral comportant 2 questions tirées au sort (1 heure de préparation et 20 minutes d'exposé)

Date de la dernière mise-à-jour : 12/07/2011